

Déclaration préalable du SNEP-FSU-91 au CDUNSS du 05 juillet 2018

Monsieur le Directeur d'académie, avec plus de 22500 licenciés en 2017/2018, vous êtes le président de la seconde fédération sportive scolaire de notre académie en nombre de licencié.es (derrière les Yvelines qui compte 30 AS de plus que nous) chiffres en augmentation (jeunes officiels compris), 700 rencontres sportives organisées du niveau district au championnat France dans les différentes activités proposées, 734 animateurs d'AS avec un nombre de licences élèves de près de 31 élèves en moyenne par animateur La bonne santé du sport scolaire 91 est incontestable et nous encourage à défendre ce service public auquel vous le savez nous sommes très attachés.

Le SNEP-FSU-91, fort de sa représentativité et de son statut de coadministrateur de l'UNSS91, continuera à apporter sa contribution dans les CDUNSS et dans les réunions où il est invité pour montrer les réussites mais également les freins au développement du sport scolaire du second degré.

Sur le fonctionnement :

Au niveau des instances, deux CDUNSS ont lieu chaque année conformément aux statuts de l'UNSS, permettant aux différents acteurs du sport scolaire essonnien d'échanger, débattre et décider des orientations politiques et financières de l'UNSS91.

Au sujet des interventions du SNEP-FSU-91, dans le cadre des séminaires des animateurs d'AS comme mercredi 27 juin au lycée d'Etiolles et des réunions de rentrée des secrétaires d'AS habituellement à la maison départementale des comités sportifs de Mennecy, nous souhaitons pouvoir intervenir, y être entendus, reconnus et respectés conformément à la position de notre Recteur d'académie, rappelée lors du CRUNSS du 26 juin dernier.

Sur les moyens

Le gouvernement ambitionne avec les JOP 2024 de faire de la France une nation de sportifs et sportives et donc de « favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive », le MEN invite également les EPLE à s'engager dans le programme « Génération 2024 ».

Mais comment croire les discours volontaristes sur le développement de l'activité sportive pour tous et toutes et l'engouement que devraient créer les JOP de 2024 quand on réduit l'offre et les moyens pour la pratique sportive ?

En effet début juin nous avons appris la suppression par le Conseil Départemental du 91 de la subvention allouée aux sections sportives des collèges du 91 : difficultés que vont rencontrer les SSS sans l'aide financière de 1000 euros utilisée pour financer l'achat de matériels sportifs spécifiques et organiser les déplacements des élèves pour les compétitions UNSS.

Le 21 juin, la direction des sports du CD91 nous a reçus et nous a confirmé ce choix en avançant une proposition alternative d'aide qui ne peut pas nous satisfaire. En cette fin d'année scolaire les 51 sections sportives des collèges essonniens s'organisent pour dénoncer ce choix. Afin de mieux expliquer leur situation, les professeurs de ces sections ont rédigé un communiqué que nous souhaitons vous lire ici à la fin de notre déclaration. Nous espérons vivement que le CD91 va revenir sur sa décision en maintenant la subvention des 1000 euros pour 2018/2019. Dans le cas contraire il faudra s'attendre dès le mois de septembre à d'autres actions de leur part, soutenues par le SNEP-FSU-91...

Alors que certaines AS éprouvent déjà des difficultés financières, l'UNSS Nationale a proposé une augmentation de 10% du prix des licences, visant à « faire payer plus aux AS et aux familles » puisque l'apport des licences, c'est-à-dire celui des familles et des AS, connait une hausse de 4 % dans le chapitre des recettes générales (54% du budget en 2017, elles atteignent maintenant 57%!). Deux alternatives possibles à ce choix que nous ne partageons pas : faire supporter les 10% aux familles en augmentant le prix des adhésions ou supprimer des déplacements pour participer à des rencontres sportives alors qu'elles représentent l'un des objectifs prioritaires du sport scolaire du second degré.

Un mot rapide enfin sur le courrier réponse de notre directeur national que nous avons eu dans les documents de travail pour ce CD concernant cette augmentation du coût contrat licence :

C'est en fait de la part du MEN, une augmentation de 125 000€ (et non 225 000€ comme il est écrit) car la subvention de 100 000€ qui était attribuée au titre de l'Année du Sport de l'Ecole à l'Université (ASEU) figurait sur le budget précédent (erreur pourtant corrigée oralement au CA d'avril et à l'AG du 1^{er} juin par notre DN ...)

Concernant les moyens attribués aux coordonnateurs de district, nous demandons que le volume des IMP soit augmenté au regard de la charge de travail d'année en année de plus en plus conséquente pour nos « coordos » et que la coordination de district par ailleurs puisse également être assurée par des allègements de service.

Enfin, Le SNEP-FSU-91 restera ferme et vigilant pour la rentrée 2018, sur :

- Le forfait AS pour tous les collègues EPS TZR, contractuels qu'ils exercent à temps complet ou temps partiel et sur le forfait 3h sur la moitié de l'année pour les stagiaires.
- La non confiscation des mercredis pour rattraper des jours fériés et la libération des mercredis après-midi consacrés à l'AS.
- L'accès aux installations sportives tant pour les entraînements d'AS que pour les rencontres du mercredi.

Le SNEP-FSU-91 vous remercie pour votre attention.

Sylvaine et Séverine représentantes SNEP-FSU-91

